

Tous acteurs de l'Éducation !

Pour assurer des missions indispensables au bon fonctionnement du système éducatif (surveillance, assistance pédagogique aux élèves, assistance informatique...), l'Éducation nationale vous a recrutés par milliers. Aujourd'hui, vous êtes 84 000, dont 85 % assurent la fonction de surveillance dans le second degré.

Alors qu'en 2003 la loi réservait le dispositif assistant d'éducation aux étudiants, et de préférence aux boursiers, actuellement vous venez d'horizons bien plus divers.

En 2008, le passage au temps plein permet à certains d'entre vous de disposer d'un revenu plus important, néanmoins il handicape d'autres dans la poursuite de leurs études.

Vous laisse-t-on vraiment le choix ? De même, quelle possibilité avez-vous de négocier les éléments de votre contrat de travail (durée, rémunération, horaires....) ? Votre employeur se soucie-t-il de ce que vous deviendrez à la fin de votre contrat ?

Au SE-UNSA, toutes ces questions sont aussi les nôtres et nous sommes à vos côtés pour vous défendre face à un employeur, l'Etat, qui se préoccupe peu de vos conditions de travail, de rémunération et de votre avenir.

Aujourd'hui, des promesses sont faites sur l'amélioration de votre situation d'«agent non titulaire de l'État». Le SE-UNSA, dans la continuité des actions qu'il mène depuis plusieurs années, entend bien obliger le ministère à prendre réellement en compte votre situation.

Au comité technique paritaire ministériel (CTPM) du 7 juillet, nous avons exigé de réelles mesures d'amélioration de vos conditions de travail, de votre rémunération, de vos droits sociaux. Pour le SE-UNSA, l'État -donc le ministère- a la responsabilité de vous accompagner en termes de formation, de reconnaissance des acquis de l'expérience, d'accès à des concours...

**Au SE-UNSA, nous revendiquons pour vous
le «respect» qui vous est dû !**

Angelina Bled
Dominique Thoby



SE-UNSA Section Académique de Créteil
Maison des Syndicats
11/13. rue des Archives
94010. CRETEIL



Mon choix c'est l'Unsa !



Nos revendications	Les actions du SE-UNSA
<ul style="list-style-type: none"> 👉 des salaires réévalués ; 👉 des durées de contrat sur trois années, renouvelables ; 👉 une clarification des missions et des droits sociaux (droit à l'action sociale du MEN) ; 👉 l'accès aux indemnités versées dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ; 👉 des quotités de service permettant la poursuite d'études pour ceux qui le souhaitent ; 👉 une formation d'adaptation à l'emploi ; 👉 des informations précises un accompagnement personnalisé pour bénéficier de réels débouchés en fin de contrat ; 👉 la reconnaissance des acquis de l'expérience pour postuler sur des emplois stables ; 👉 une préparation aux concours dans le cadre de la formation. 	<p>Depuis 2003, le SE-UNSA interpelle les ministres et les différentes directions du ministère pour faire entendre ses revendications</p> <p>Nous avons conduit deux actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une lettre au ministre et une pétition pour demander le rétablissement des 250 points de bonification pour les AED devenant stagiaires à la rentrée 2010 (www.se-unsa.org). - le dépôt d'un amendement au comité technique paritaire ministériel du 7 juillet pour que les conditions d'accès au concours interne soit enfin facilitées. <p>Le SE-UNSA est également présent à vos côtés au quotidien :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au plan local, le SE-UNSA saisit régulièrement les Recteurs et IA sur ces questions. - avec 17 sièges de représentants du personnel en CCP^(*), le SE-UNSA vous défend dans les académies.

(*) Commissions Consultatives Paritaires

> Vous êtes membre de la communauté éducative à part entière.

Les différentes instances représentatives	Les droits électoraux et syndicaux
<ul style="list-style-type: none"> 👉 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : c'est une instance délibérative de l'établissement, définition de la structure pédagogique, projet d'établissement, budget, règlement intérieur, programmation et financement des voyages scolaires, recrutement des AED, des contrats aidés... <u>Les élections</u> : elles ont lieu en début d'année scolaire. Les non-titulaires sont électeurs et éligibles (s'ils exercent pour une durée annuelle au moins égale à 150 heures). Contactez le représentant SE-UNSA de votre établissement pour participer à la liste en tant qu'acteur de l'Education ! 👉 LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (CCP) : mises en place en 2008, non sans difficultés, elles seront renouvelées en 2011. C'est une instance de recours pour faire respecter vos droits : licenciements, sanctions disciplinaires, questions individuelles (droits à congé, formation...) 	<p>Depuis mars 2007, une modification du décret 86-83 de la Fonction publique vous attribue des droits quasiment identiques à ceux des agents titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> 👉 droit disciplinaire 👉 droit syndical : <ul style="list-style-type: none"> - droit de grève (préavis devant être déposé par une ou des organisations syndicales) ; - heures d'informations syndicales organisées à l'initiative des syndicats (une heure par mois maximum) ; - stages de formation syndicale (douze jours par an maximum). Le SE-UNSA en organise chaque année. <p>Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter la section locale SE-UNSA.</p> <p>www.se-unsa.org/spip.php?page=contacts</p>

FAITES VALOIR VOS DROITS, NE RESTEZ PAS ISOLÉ !

Entretien avec un élu CCP...

À combien de CCP as-tu assisté cette année ?

Depuis septembre 2008, date à laquelle a été réunie la première commission, j'y ai participé à 4 reprises. La première a consisté à nous expliquer le fonctionnement d'une CCP. Les thèmes abordés par la suite portaient surtout sur la notation des MI-SE, des retraits de délégation et des demandes de dérogation. Deux cas disciplinaires concernaient à des AED avec risque de licenciement.

Quel était ton rôle pendant ces commissions ?

En tant qu'élu, je dispose d'un délai de 2 à 3 semaines pour prendre connaissance du dossier mis à ma disposition et d'une demi-journée pour la préparation. Pendant la commission, je suis là, avant tout, pour vérifier le bon déroulement de la procédure et évidemment pour défendre l'agent non titulaire incriminé. AED depuis quelques années, j'ai du recul dans la profession, ce qui me permet de porter un regard objectif sur la situation des collègues. Je me bats le plus souvent contre les préjugés, soulignant les conditions d'emploi (zone à risques avec

de grosses difficultés...), la précarité et les difficultés personnelles et familiales que rencontrent ces personnels. Quelle que soit l'issue, j'assume toujours mes opinions, je ne vote jamais blanc même en cas de désaccord avec l'administration. À l'avenir, les CCP doivent permettre de faire remonter les revendications et questions du personnel.

« Je suis là pour défendre l'agent non titulaire ! »

Pourquoi et comment t'es-tu impliqué au SE-UNSA ?

Je suis arrivé au SE-UNSA parce que je connaissais des militants de l'UNSA et j'étais fortement intéressé pour prendre la défense des AED, personnels précaires de l'Éducation nationale.

REPÈRE

Thomas est assistant d'éducation dans un lycée de l'académie de Lille. Il est élu SE-UNSA aux CCP des personnels non titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves depuis 2008.



Propos recueillis par Marc DESSORT

Les AED ont la parole...

Nathalie, Yvelines

AED, un métier indispensable

Je suis AED en collège depuis 3 ans. Tous les ans, je vis dans la crainte d'un non renouvellement de contrat. En parallèle, je passe le concours de CPE, j'ai été admissible cette année mais j'ai échoué à l'oral.

« Je vis dans la crainte d'un non renouvellement de contrat ».

J'aime ce que je fais. Pour moi, nous sommes des piliers indispensables au bon fonctionnement de l'établissement car ce sont souvent nous qui remarquons des petits détails qui sont des signes précurseurs de certaines dérives du comportement des élèves... Notre place au sein de la vie scolaire est sans doute, à mes yeux, une place privilégiée car nous sommes les encadrants des moments « hors classe ».

Laurent, Paris

La fin de contrat

Je suis AED depuis 6 ans, j'arrive donc au terme de mon service. Je me sens piégé par ce contrat précaire qui ne m'a pas permis de poursuivre des études dans de bonnes conditions. En effet, la plupart des contrats proposés sont à plein

« J'aimerais que l'EN reconnaisse mes acquis »

temps, nous n'avons pas le temps d'aller à l'Université ! Bien sûr, j'étais conscient que ce contrat était à durée déterminée mais j'aimerais que l'Éducation nationale reconnaisse mes acquis professionnels pour pouvoir rebondir !

Quelques textes

- ❖ Art. L.916-1 et L.916-2 du Code de l'éducation.
- ❖ Art. 3 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984.
- ❖ La loi n° 2003-400 du 30 Avril 2003.
- ❖ Le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003, modifié par le décret n°2008-316 du 4 avril 2008.
- ❖ L'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation.
- ❖ Le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié en 2007.

AED

Pourquoi rejoindre le SE-UNSA ?

Se syndiquer au SE-UNSA, c'est s'assurer d'être renseigné et aidé dans ses démarches. Les sections départementales et académiques sont à votre écoute pour vous conseiller et vous orienter.

Se syndiquer au SE-UNSA, c'est joindre votre force à celle des autres, faire porter sa voix collectivement dans un projet pour défendre des idées et les emplois.

Se syndiquer au SE-UNSA, c'est construire un contrepoids social plus que jamais indispensable.

Se syndiquer au SE-UNSA, c'est défendre notre Service public et réfléchir ensemble aux transformations nécessaires du système éducatif.



En savoir plus



www.se-unsa.org

Rubrique non-titulaires

- Abonnez-vous gratuitement à « La lettre aux AED » !
- Signez la pétition

Adhérez dès maintenant au SE-UNSA

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Etablissement de rattachement :

Adresse personnelle :

Téléphone fixe : Portable :

Mél :

Montant de la cotisation d'Assistant d'Education (AED) : 70 €

Mode paiement : Chèque Virement Paiement fractionné

J'adhère au SE-UNSA, date et signature :

Le montant de l'adhésion est **déductible des impôts à 66%** et vous pouvez opter pour le paiement fractionné, en 10 fois sans frais.

À retourner
SE-UNSA Section Académique de Créteil
Maison des Syndicats
11/13. rue des Archives
94010. CRETEIL



Mon choix c'est l'Unsa !

Vous êtes AED
Le SE-UNSA agit
avec vous !

C'est la rentrée ! Une nouvelle année scolaire débute pour tous les personnels de l'éducation qu'ils soient titulaires ou non titulaires. Le SE-UNSA tient à vous souhaiter une très bonne rentrée et à rappeler sa volonté de s'engager à vos côtés.

**Du nouveau
pour les non-titulaires**

Après plusieurs interventions du SE-UNSA, nous avons obtenu le principe d'une «**charte de gestion**» !

Elle doit permettre :

- d'unifier les différents types de contrat,
- d'harmoniser les horaires et la rémunération,
- de mieux faire respecter leurs droits.

Autres pistes de travail

→ Une réflexion s'engage sur une **reconnaissance de l'expérience professionnelle** (RAEP) pour faciliter l'accès aux concours.

En effet, la loi du deux février 2007 prévoit de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de ses fonctions lors des concours de la fonction publique (Épreuve sur dossier, etc...).

→ Concernant les contrats aidés, une réflexion est lancée pour faciliter leur **accès à l'insertion professionnelle**.

→ Les questions de l'**accès à la qualification professionnelle et à la formation** devront faire l'objet d'une étude approfondie.



www.se-unsa.org

Rubrique «Non titulaires»

**Un espace spécifique
«non titulaires»
a été créé en page d'accueil
sur notre site.**

**Contactez le SE-UNSA
(rubrique «Contacts»)**

**Nous écrire :
non-titulaires@se-unsa.org**



Mon choix c'est l'Unsa !

Je m'engage, Je m'informe !

Les élections au Conseil d'Administration : un moment fort

N'HÉSITEZ PAS À VOUS PRÉSENTER sur une liste au CA. Les élections auront lieu avant la fin de la 7^{ème} semaine de l'année (mi-octobre). Les listes sont à déposer 10 jours avant le scrutin.

À noter que deux noms suffisent pour déposer une liste estampillée «SE-UNSA». Être présent au CA, c'est aussi un moyen de recueillir de très nombreuses informations utiles pour aider les collègues et participer activement à la vie de l'établissement (une condition cependant : exercer pour une durée annuelle de 150 heures minimum).

Calendrier des concours 2010

SUITE À LA RÉFORME DE LA FORMATION des enseignants et des personnels d'éducation, certaines épreuves d'admissibilité auront lieu dès le mois de septembre.

Toutes les dates des concours premier et second degrés sont sur notre site. Vous pouvez les consulter dans l'espace non titulaires (lettre en ligne numéro 4).

Le panneau syndical

LE PANNEAU SYNDICAL n'est obligatoire que dans la salle des profs. Avez-vous le temps d'aller le consulter régulièrement ? Y trouvez-vous des infos vous concernant ? Pourtant, c'est un outil d'information important. Pourquoi ne pas demander un espace d'affichage syndical pour vous au bureau de la vie scolaire ? Vous pourriez y afficher les lettres du SE-UNSA et autres documents concernant vos droits.

> Votre rentrée, qu'en pensez-vous ?

Le ministre de l'Éducation nationale avance dans sa conférence de presse, que la rentrée 2010 se déroule «dans un climat apaisé» dans tous les établissements. Il aurait pris toutes les mesures pour cela tant au plan sécuritaire qu'au plan des sanctions (réseaux/bureaux de policiers référents, harmonisation des sanctions, internats...).

Le SE-UNSA est loin d'avoir le même avis et dénonce le manque de moyens humains pour encadrer les élèves ainsi que les prises de décisions à l'emporte pièce sur ces sujets, pourtant fondamentaux pour la vie scolaire.

Et vous, qu'en pensez vous ? Vous êtes sur le terrain, vous vivez la réalité !

N'hésitez pas à transmettre ce message à vos collègues et à l'afficher sur le panneau syndical en vie scolaire.

Merci d'avance pour vos réponses !

Envoyez nous votre témoignage à non-titulaires@se-unsas.org
(sous couvert d'anonymat si nécessaire)



Mon choix c'est l'Unsa !

Votre avis nous intéresse !